

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL,
DE LA SECURITE SOCIALE
ET DE LA MUTUALITE

DIRECTION GENERALE DES SERVICES
PUBLIQUES

DIRECTION DE LA GESTION DES RESSOURCES
HUMAINES ET CIVILES DE LA SANTE

DECRET N° ^{87437 du 17/10/87} ~~MTSS~~ DGFPP DGPCE/ portant
intégration et nomination de Madame MBIONOMBIONO
née MBOUROU (Yvonne), dans les cadres de la
catégorie hiérarchie I des Services
Sociaux (Santé Publique)

LE PREMIER MINISTRE

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 075/84 du 7-12-1984 portant ratification de l'Ordon-
nance n° 019/84 du 23-8-1984 portant modification de certaines dispositions
de la constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3-2-1962 portant statut général des fonction-
naires ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21-6-1950, fixant le règlement sur la
solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 65/44 du 12-3-1965, abrogeant et remplaçant le
décret n° 63/376 du 22-11-1963 fixant le statut des cadres de la catégorie
A I des services de Santé ;
(/u le décret n° 62/130/MF du 9-5-1962, fixant le régime des rémunéra-
tions des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5-7-1962, fixant la hiérarchisation des
diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5-7-1962, fixant les catégories et hié-
rarchies des cadres créés par la loi n° 15/62 du 3-2-1962 portant statut gé-
néral des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5-7-1962, relatif à la nomination et à
la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
(/u le décret n° 63/761/FP-BE du 26-3-1963, fixant les conditions dans
lesquelles sont effectués les stages probatoires que doivent subir les fonc-
tionnaires stagiaires notamment en ses articles 7 et 8 ;
(/u le décret n° 67/450/FP-BE du 24-2-1967, réglementant la prise d'ef-
fet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nomina-
tions, intégrations, reconstructions de carrière et reclassements ;
(/u le décret n° 74/470 du 31-12-1974, abrogeant et remplaçant les
dispositions du décret n° 62/196/FP du 5-7-1962, fixant les échelonnements indi-
ciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 84/856 du 6-8-1984, portant nomination du Premier
Ministre ;
(/u le décret n° 86/1172 du 10-12-1986, portant nomination des Membres
du Gouvernement ;
(/u le décret n° 86/1173 du 10-12-1986, portant organisation des Inté-
rimaires des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 85/260 du 5-3-1985, déterminant le circuit d'approba-
tion des actes relatifs aux intégrations, avancements et revisions des situa-
tions administratives des Agents de l'Etat ;
(/u le protocole d'Accord du 05-08-1970, signé entre l'URSS et la
République Populaire du Congo ;
(/u la lettre n° 2206/MSAS-CAB du 2 Septembre 1986, du Membre du
Parti Congolais du Travail, Directeur de Cabinet du Ministre de la Santé et
des Affaires Sociales, transmettant le dossier de candidature constitué par
l'intéressée.

D.G.B

D.C.F.

LE DECRET

